
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

26 mai 2005
Français
Original: anglais

New York, 2-27 mai 2005

**Projet de document final de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

Organisation des travaux de la Conférence

Introduction

1. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a pris note, dans sa résolution 56/24 O du 29 novembre 2001, de la décision prise après les consultations voulues par les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de tenir la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties en 2005 à New York, du 8 au 19 avril 2002.
2. Le Comité a donc tenu sa première session à New York du 8 au 19 avril 2002. Comme suite à la décision prise à cette session, il a tenu sa deuxième session à Genève du 28 avril au 9 mai 2003, et la troisième à New York du 26 avril au 7 mai 2004. Les rapports sur les travaux du Comité lors de ses deux premières sessions ont été publiés sous les cotes NPT/CONF.2005/PC.I/21 et Corr. 1 et NPT/CONF.2005/PC.II/50, respectivement.
3. Le rapport final du Comité préparatoire, adopté le 7 mai 2004 (NPT/CONF.2005/1) a été publié en tant que document de la Conférence avant son ouverture. Il contenait notamment le projet de règlement intérieur.

Organisation de la Conférence

4. Conformément à la décision du Comité préparatoire, la Conférence a été ouverte le 2 mai 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la troisième session du Comité préparatoire, M. Sudjadhan Parnohadiningrat (Indonésie). À sa 1^{re} séance plénière, le 2 mai 2005, la Conférence a élu par acclamation M. Sérgio de Queiroz Duarte (Brésil) Président. La Conférence a également confirmé à l'unanimité la nomination de M. Jerzy Zaleski, du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aux fonctions de Secrétaire général de la Conférence.



5. Également à la 1^{re} séance plénière, M. Kofi A. Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ont pris la parole devant la Conférence.

6. À la même séance, la Conférence a adopté son règlement intérieur, comme l'avait recommandé le Comité préparatoire (NPT/CONF.2005/1, annexe III).

7. Le règlement intérieur prévoyait l'établissement d'un bureau, de trois grandes commissions, d'un comité de rédaction et d'une commission de vérification des pouvoirs.

8. La Conférence a élu à l'unanimité les présidents et vice-présidents des trois grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs, dont les noms figurent ci-dessous :

Grande Commission I

Président :

M. Sudjadnan Parnohadiningrat (Indonésie)

Vice-Présidents :

M. Josef Vitek (République tchèque)

M. Lew Kwang-chul (République de Corée)

Grande Commission II

Président :

M. László Molnár (Hongrie)

Vice-Présidents :

M. Jorge Taiana (Argentine)

M^{me} Saja S. Majali (Jordanie)

Grande Commission III

Présidente :

M^{me} Elisabet Borsiin Bonnier (Suède)

Vice-Présidents :

M. Ilir Melo (Albanie)

M. Sylvester Rowe (Sierra Leone)

Comité de rédaction

Président :

M. Doru Romulus Costea (Roumanie)

Vice-Présidents :

M. Kjetil Paulsen (Norvège)

M. Abdel Ibrahim (Égypte)

Commission de vérification des pouvoirs

Président :

M. Philip Owade (Kenya)

Vice-Présidents :

M. Ivan Piperkov (Bulgarie)

M^{me} Deborah Panckhurst (Nouvelle-Zélande)

9. La Conférence a également élu à l'unanimité 34 vice-présidents représentant les États parties suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Canada, Chili, Chine, Cuba, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Ouganda, Philippines, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Zambie.

10. La Conférence a nommé comme membres de la Commission de vérification des pouvoirs les représentants des États parties suivants : Croatie, Guyana, Kazakhstan, Malte, Serbie-et-Monténégro et Suisse.

11. À sa 14^e séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour (NPT/CONF.2005/30) :

Ordre du jour

1. Ouverture de la Conférence par le Président de la troisième session du Comité préparatoire.
2. Élection du Président de la Conférence.
3. Déclaration du Président de la Conférence.
4. Allocution du Secrétaire général de l'ONU.
5. Allocution du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
6. Présentation du rapport final du Comité préparatoire.
7. Adoption du règlement intérieur.
8. Élection des présidents et vice-présidents des grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
9. Élection des vice-présidents.
10. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
11. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence.
12. Adoption de l'ordre du jour.
13. Programme de travail.
14. Adoption de dispositions pour couvrir les coûts de la Conférence.
15. Débat général.

* Voir NPT/CONF.2005/31.

16. Examen du fonctionnement du Traité* :
 - a) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales :
 - i) Articles I et II et premier à troisième alinéas du préambule;
 - ii) Article VI et huitième à douzième alinéas du préambule;
 - iii) Article VII, plus particulièrement sous l'angle des grandes questions énumérées aux alinéas a) et b);
 - b) Garanties de sécurité :
 - i) Résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;
 - ii) Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;
 - c) Mise en œuvre de dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires :
 - i) Article III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule;
 - ii) Articles I et II et premier à troisième alinéas du préambule dans leurs rapports avec les articles III et IV;
 - iii) Article VII;
 - d) Mise en œuvre de dispositions du Traité relatives au droit inaliénable qu'ont toutes les Parties au Traité de poursuivre la recherche, la production et l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II :
 - i) Articles III, paragraphe 3, et IV, sixième et septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article III, paragraphes 1, 2 et 4, et les quatrième et cinquième alinéas du préambule;
 - ii) Article V;
 - e) Autres dispositions du Traité.
17. Rôle du Traité dans la promotion de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire et dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et mesures visant à renforcer l'application du Traité et à ce que celui-ci soit universellement accepté.
18. Rapports des grandes commissions.
19. Examen et adoption du(des) document(s) final(s).
20. Questions diverses.

12. Le Président a fait la déclaration suivante au titre du point 16 de l'ordre du jour (NPT/CONF.2005/31) :

« Il est entendu que l'examen sera effectué à la lumière des décisions et de la résolution adoptée par les conférences précédentes, et permettra d'avoir un échange de vues au sujet de toute question soulevée par les États parties. »

13. Le représentant de la Malaisie a par la suite fait une déclaration au nom du Groupe des États non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en expliquant les raisons pour lesquelles le Groupe approuvait l'ordre du jour figurant dans le document NPT/CONF.2005/32.

14. Par ailleurs, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, qui a été publiée dans le document NPT/CONF.2005/SR.14, au sujet de l'adoption de l'ordre du jour.

15. Aucune autre déclaration n'a été faite au sujet de l'adoption de l'ordre du jour.

16. À sa 19^e séance plénière, la Conférence a adopté la répartition des points entre ses trois grandes commissions (NPT/CONF.2005/DEC.1).

17. Conformément à l'article 34 du règlement intérieur, la Conférence a décidé d'établir, pour la durée de la Conférence chargée de l'examen du Traité en 2005, l'organe subsidiaire 1, l'organe subsidiaire 2 et l'organe subsidiaire 3 relevant respectivement de la Grande Commission I, de la Grande Commission II et de la Grande Commission III. Elle a décidé que les organes subsidiaires seraient des organes à composition non limitée, tiendraient leurs séances pendant la période de temps globale allouée aux Grandes Commissions, se réuniraient en séance privée et que les résultats de leurs travaux seraient reflétés dans le rapport soumis à la Conférence par la Grande Commission dont ils dépendent (NPT/CONF.2005/DEC.2).

18. L'organe subsidiaire 1 s'est réuni sous la présidence de M. Tim Caughley (Nouvelle-Zélande) et a examiné la question du désarmement nucléaire et des garanties de sécurité.

19. L'organe subsidiaire 2 s'est réuni sous la présidence de M. Antonio Nuñez Garcia-Sauco (Espagne) et a examiné les questions régionales, y compris en ce qui concerne le Moyen-Orient et l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

20. L'organe subsidiaire 3 s'est réuni sous la présidence de M. Alfredo Labbé (Chili) et a examiné l'alinéa e) du point 16 de l'ordre du jour intitulé « Autres dispositions du Traité », y compris l'article X.

21. Le Président a fait la déclaration suivante au sujet de l'adoption de la décision concernant les organes subsidiaires :

« Il est entendu que chacune des trois grandes commissions allouera à son organe subsidiaire une période de temps équitable fixée sur la base du ratio appliqué à la dernière Conférence d'examen. »

Participation à la Conférence

22. Au total, 150 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont participé à la Conférence : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Estonie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République kirghize, République populaire démocratique lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie et Monténégro, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suriname, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Vietnam, Yémen et Zimbabwe.

23. Conformément au paragraphe 1 b) de l'article 44, le statut d'observateur a été octroyé à la Palestine.

24. L'Organisation des Nations Unies et l'AIEA ont participé à la Conférence, conformément au paragraphe 2 de l'article 44.

25. En application du paragraphe 3 de l'article 44, le statut d'organisme observateur a été octroyé à l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), à la Communauté européenne, au Comité international de la Croix-Rouge, à la Ligue des États arabes, à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'Organisation de la Conférence islamique et à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, les organisations ci-après ont été invitées à communiquer par écrit leurs vues, de manière qu'elles puissent être diffusées comme documents de la Conférence : Ligue des États arabes, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Organisation de la conférence islamique et Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

26. Cent dix-neuf (119) instituts de recherche et organisations non gouvernementales ont assisté à la Conférence, conformément au paragraphe 4 de l'article 44.

27. Une liste de toutes les délégations à la Conférence, y compris les États parties, les observateurs, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA, les organismes

observateurs et les instituts de recherche et organisations non gouvernementales, figure dans la troisième partie du document final.

Arrangements financiers

28. À sa 21^e séance plénière, la Conférence a décidé d'adopter la formule de partage des coûts proposée par le Comité préparatoire dans l'appendice à l'article 12 du règlement intérieur. La liste définitive des coûts, qui figure dans le document NPT/CONF.2005/51 est fondée sur la participation effective des États parties à la Conférence.

Travaux de la Conférence

29. La Conférence a tenu ... séances plénières entre le 2 et le 27 mai 2005, date à laquelle elle a achevé ses travaux.

30. Le débat général en séance plénière, auquel ont participé 93 États parties, a eu lieu du 2 au 11 mai (voir NPT/CONF.2005/SR.2 à 12.)

31. À sa 13^e séance plénière, la Conférence a entendu des déclarations de 18 représentants d'organisations non gouvernementales.

32. La Grande Commission I a tenu six séances du 19 au 25 mai 2005. Son rapport (NPT/CONF.2005/MC.I/1) a été soumis à la Conférence à la 21^e séance plénière, le 27 mai 2005. La Grande Commission II a tenu six séances du 19 au 24 mai 2005. Son rapport (NPT/CONF.2005/MC.II/1) a été soumis à la Conférence à la 21^e séance plénière, le 27 mai 2005. La Grande Commission III a tenu six séances du 19 au 25 mai 2005. Son rapport (NPT/CONF.2005/MC.III/1) a été soumis à la Conférence à la 21^e séance plénière, le 27 mai 2005. Lors de cette séance, la Conférence a pris note des rapports soumis par les trois Grandes Commissions.

33. Le Comité de rédaction s'est réuni le 25 mai 2005. À la 21^e séance plénière, le 27 mai 2005, le Président a présenté oralement un rapport sur les travaux du Comité de rédaction et soumis le projet de document final de la Conférence de 2005 (NPT/CONF.2005/DC/1). Lors de cette même séance, la Conférence a pris note du rapport du Président.

34. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu trois séances et, le 26 mai 2005, a adopté et soumis à la Conférence son rapport sur les pouvoirs des États parties (NPT/CONF.2005/CC/1). À sa 21^e séance plénière, le 27 mai 2005, la Conférence a pris note du rapport.

Documentation

35. La liste et le texte des documents de la Conférence figurent dans la deuxième partie du document final. Tous les documents peuvent également être consultés à l'adresse <<http://www.un.org/events/npt2005/>>.

Conclusions et recommandations de la Conférence

36. À sa ...^e et dernière séance plénière, le 27 mai 2005, la Conférence a examiné le projet de document final publié sous la cote NPT/CONF.2005/DC/1, et l'a adopté par consensus. Le sommaire de ce document est le suivant :

- Partie I** Organisation et travaux de la Conférence
 - Introduction
 - Organisation de la Conférence
 - Participation à la Conférence
 - Arrangements financiers
 - Travaux de la Conférence
 - Documentation
 - Conclusions et recommandations de la Conférence
 - Partie II** Documents publiés lors de la Conférence
 - Partie III** Comptes rendus de séance
 - Liste des participants
-